

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'APR-UQAM
tenue le mercredi 3 décembre 2025 à 10 h 00 à la salle A-R415**

Présences : Nicole Carignan
Claude Felteau
René Ferland
Winnie Frohn
Lucie Lamontagne
Jean-Guy Prévost
Marjolaine St-Pierre

Observateur : José E. Igartua

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2025
3. Affaires en découlant
4. Informations
 - 4.1 Informations de la présidente
 - 4.2 Informations du registraire
 - 4.3 Informations sur le site web de l'APR-UQAM
 - 4.4 Convergence
5. États financiers et prévisions budgétaires
6. Bourses APR-UQAM
7. Comité de réflexion sur le membership et le mode de financement de l'Association
8. Activités culturelles et sociales
 - 8.1 Activités 2025-2026
 - 8.2 Projet Solidarité
9. Bulletin
10. Divers

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de René Ferland, appuyée par Marjolaine St-Pierre, l'ordre du jour de la réunion du 3 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2025

Sur proposition de René Ferland, appuyée par Jean-Guy Prévost, le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Affaires en découlant

Le 12 novembre 2025 a eu lieu une conférence en Zoom présentée par Ghayda Hassan (Psychologie) portant sur 'La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent'. La conférence a été animée par Chantal Ouellet (DEFS) et soutenue par une étudiante à la maîtrise en éducation, Maurane Cavalier. Vingt-deux professeur.e.s de l'APR-UQAM ont assisté à cette activité ainsi que sept membres de l'Association des professeures et professeurs retraités de l'Université de Montréal (APRUM) et trois autres membres de l'APRÈS L'UQAM. La présentation a été très appréciée. Le compte-rendu de cette conférence sera rédigé par Michèle Charpentier (Travail social) et sera publié dans le bulletin no 90 au printemps 2026.

Sous la responsabilité du comité Solidarité, l'organisme Educaloi est venu à l'UQAM dans le cadre d'un atelier de discussion sur les éléments à évaluer lors du choix d'un type de résidence pour les personnes âgées en fonction de leur condition de santé et de leurs besoins particuliers ainsi que les procédures à suivre. Suscitant beaucoup d'intérêt, l'atelier a été animé par Marc-Antoine Bernier et Jacob Caruso. Treize membres de l'APR-UQAM y ont participé et les discussions ont été très appréciées. L'atelier a été animé par Monique Lemieux et le compte-rendu sera rédigé par Ernst Jouthe (Travail social) et publié dans le bulletin no 90 au printemps 2026.

La présidente, Nicole Carignan, a fait parvenir des lettres de remerciements aux divers conférencier.ère.s : Ghayda Hassan (Psychologie), Marc-Antoine Bernier et Jacob Caruso de l'organisme Educaloi et Jean Saulnier qui a présenté un exposé, sous mode hybride, sur 'Les géants du web' organisé conjointement par l'APRUM et l'APR-UQAM.

4. Informations

4.1 Informations de la présidente

La présidente, Nicole Carignan, va envoyer un message des Fêtes à tous les membres de l'APR-UQAM dans la prochaine Infolettre prévue le 15 décembre 2025.

4.2 Informations du registraire

Le registraire, Jean-Guy Prévost, a fait une mise à jour du membership de l'APR-UQAM. Ainsi, l'association comprend 258 membres actifs dont 1 nouveau membre qui s'est récemment ajouté. La première Infolettre a été envoyée aux membres le 12 novembre 2025. Il a aussi indiqué que les prochaines publications comporteront un numéro et une date de publication.

Le registraire a fait trois courriels de rappel pour les activités de la session d'automne 2025, dont la prochaine est présentée par la FADOQ, par Zoom, et portera sur la 'Cybersécurité et la prévention des fraudes'. Il y a déjà 27 inscriptions en provenance des membres de l'APR-UQAM.

L'ancien webmestre, José E. Igartua a envoyé au registraire, un premier texte devant servir de base à la rédaction d'une politique des données confidentielles en accord avec les exigences de la Loi 25.

4.3 Informations sur le site web de l'APR-UQAM

Le webmestre, René Ferland, a ajouté sur le site web de l'APR-UQAM le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 novembre 2025 ainsi que la liste des boursiers APR-UQAM de l'année 2024-25. Il a aussi fait une mise à jour des affiliations et des pages d'adhésion et de renouvellement sur le site web de l'APR-UQAM. Il a modifié la section 'Comment mettre à jour sa fiche de membre' concernant la fiche des renseignements personnels des membres. Il a affiché les annonces concernant les trois événements suivants : l'atelier de réflexion qui portera sur les résidences pour personnes âgées proposé par l'organisme Educaloi, la conférence sur la cybersécurité ainsi que l'annonce de la campagne de Centraide. Afin de mieux arrimer l'ajout des inscriptions sur le site web, le registraire transmettra les coordonnées d'un nouveau membre au webmestre.

4.4 Convergence

Les responsables de la dernière réunion de Convergence (réunion informelle des représentants des différentes associations de retraités universitaires principalement du Québec) qui a eu lieu par Zoom le 3 novembre 2025, ont fait parvenir à tous les participant.e.s un compte-rendu des discussions qui ont eu lieu.

Ginette Lamontagne, la présidente de l'Association des retraités de l'Université McGill et responsable de l'assemblée annuelle de l'ARUCC tenue à l'Université McGill en 2025 a aussi envoyé un texte sur les discussions tenues durant cette assemblée sur les bonnes pratiques en cours dans les associations impliquées. Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie de ces documents. Ils ont décidé d'en faire un résumé pour le prochain bulletin.

L'ARUCC a demandé aux représentants des différentes associations de fournir un court texte pour l'Infolettre de cette association. La présidente va donc rédiger et envoyer un résumé des activités du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM.

5. États financiers et prévisions budgétaires

Le trésorier, Claude Felteau, a fait état des recettes et déboursés ainsi que du suivi du budget. Le remboursement, en attente, d'une cotisation payée en trop a été réglé. Dans les déboursés, des dépenses concernant les activités sociales et les coûts reliés à l'animation en ligne lors de certaines des activités ont été payées. Les dépenses résiduelles pour le dernier bulletin ont été réglées. Les recettes actuelles atteignent 18 005\$ et les dépenses se montent à 21 896\$, ce qui entraîne un déficit de 3 891\$. En revanche, les contributions du SPUQ sont à venir, ce qui supporte le fait que le budget est pour le moment, considéré comme étant à l'équilibre.

6. Bourses APR-UQAM

Le 25 novembre 2025, la présidente, Nicole Carignan, le trésorier, Claude Felteau, et la secrétaire, Lucie Lamontagne ont rencontré la directrice de l'Engagement philanthropique de la Fondation

UQAM, Mme Maude Merzbacher-Boucher pour discuter des modifications à apporter au protocole d'entente actuel avec la Fondation pour les bourses APR-UQAM.

La première étape a été de définir de façon détaillée les différents éléments que devraient contenir cette nouvelle entente. Plusieurs changements sont devenus nécessaires afin de favoriser plus de souplesse dans la gestion des dons et dans les décisions concernant le nombre et les montants des bourses qui pourraient être prises ultérieurement par les conseils d'administration de l'APR-UQAM. La discussion a été très constructive et la Fondation UQAM a proposé de refaire une nouvelle entente compte tenu des changements importants à incorporer.

Les points les plus importants de cette nouvelle entente devraient être, qu'à l'avenir, les dons ainsi que le rendement du fonds capitalisé décrété annuellement par la Fondation UQAM seraient directement déposés dans un compte APR-UQAM non-capitalisé. Le montant des bourses à attribuer serait réservé à partir du compte non-capitalisé selon des modalités définies et seul l'excédent du compte non-capitalisé serait transféré dans le compte capitalisé. Les montants nécessaires au versement des bourses seront ainsi réservés par la Fondation UQAM à la suite de la réception, une fois l'an, d'une résolution du conseil d'administration stipulant les modalités du nombre et du montant des bourses qu'il désire attribuer pour l'année courante. Une résolution du conseil d'administration de l'APR-UQAM précisant ces conditions est alors devenue nécessaire pour la rédaction d'une nouvelle entente par la Fondation de l'UQAM.

Résolution CA2025-26-05 : Résolution de conseil d'administration pour la rédaction d'un nouveau protocole d'entente avec la Fondation UQAM pour les bourses APR-UQAM

- Attendu la création du Fonds capitalisé pour les bourses APR-UQAM avec la Fondation UQAM et la signature le 30 octobre 2024 d'un protocole d'entente sur les modalités d'utilisation des rendements du Fonds capitalisé et des dons reçus;
- Attendu que les objectifs de l'APR-UQAM sont de pouvoir attribuer un nombre de bourses à un montant déterminé par le conseil d'administration à des étudiants de 1^{er} cycle ayant un excellent dossier académique et ayant réalisé des activités communautaires et/ou sociales remarquables, et d'augmenter aussi le capital du Fonds capitalisé;
- Attendu la portée limitée de l'entente actuelle qui ne répond que partiellement aux exigences de l'APR-UQAM en ce qui concerne les modalités de gestion des montants disponibles pour l'attribution des bourses APR-UQAM;
- Attendu les discussions récentes avec la Fondation UQAM sur des modalités plus souples et mieux adaptées aux exigences à court et à long terme de l'APR-UQAM;
- Attendu le besoin d'un nouveau protocole d'entente avec la Fondation UQAM compte tenu de l'importance des changements nécessaires;
- Attendu le rôle du conseil d'administration de l'APR-UQAM en tant que représentant des membres donateurs et la nécessité pour la Fondation UQAM d'une résolution entérinée par le conseil d'administration à l'appui des conditions d'un nouveau protocole d'entente;

Il est proposé par Winnie Frohn, appuyé par René Ferland :

- 1) Que deux fonds distincts APR-UQAM, le Fonds capitalisé actuel et un Fonds non-capitalisé actif, soient utilisés pour la gestion des rendements et des dons reçus annuellement selon les modalités suivantes;
- 2) Que chaque année, les dons des membres de l'APR-UQAM reçus durant cette période ainsi que le montant des rendements du Fonds capitalisé attribué par la Fondation UQAM soient automatiquement versés dans le Fonds non-capitalisé;
- 3) Que la Fondation UQAM informe le conseil d'administration de l'APR-UQAM du montant des dons reçus et versés, des frais et honoraires prélevés, du rendement réel obtenu sur le capital du Fonds de bourses capitalisé APR-UQAM et du rendement attribué par la Fondation UQAM, et ce avant le 1er juillet de chaque année;
- 4) Que chaque année et à la suite de l'obtention des montants disponibles dans les Fonds non-capitalisé et capitalisé, le conseil d'administration de l'APR-UQAM transmette à la Fondation UQAM une résolution concernant le nombre et le montant des bourses APR-UQAM à attribuer, et ce avant le 15 juillet;
- 5) Que chaque année, un montant de 25% du montant total des bourses à attribuer soit gardé dans le Fonds non-capitalisé après la réserve et/ou le versement des bourses. Seul l'excédent de ce montant pourra être transféré dans le Fonds capitalisé;
- 6) Que les bourses APR-UQAM soient offertes normalement au concours d'automne à une personne étudiante qui doit :
 - a. Être inscrite à temps complet dans un programme de baccalauréat;
 - b. Avoir cumulé 60 crédits de son programme d'études;
 - c. Avoir une moyenne cumulative d'au moins 4.0 sur 4.3;
 - d. Faire preuve d'engagement communautaire ou social;
 - e. Ne pas avoir obtenu cette bourse lors d'un concours précédent;
- 7) Que la Fondation UQAM voit à ce que la responsabilité de la diffusion de l'information concernant les Bourses APR-UQAM et de la réception des candidatures soient confiées au Bureau de l'Aide financière des Services à la réussite et la vie étudiante de l'UQAM;
- 8) Que la sélection des dossiers des candidatures soit confiée à un comité constitué à cette fin par l'APR-UQAM;
- 9) Advenant qu'aucune candidature ne soit retenue par le comité des bourses de l'APR-UQAM au concours de la session d'automne, le concours sera ré-ouvert à la session d'hiver;
- 10) Advenant que le montant accumulé dans le Fonds non-capitalisé ne permette pas d'attribuer le nombre convenu de bourses, la Fondation UQAM devra attribuer le nombre minimal de bourses possible et conservera les sommes restantes dans le Fonds non-capitalisé pour qu'elles soient disponibles pour l'attribution de bourses l'année suivante. La Fondation UQAM devra avertir le conseil d'administration de l'APR-UQAM le plus rapidement possible avant l'ouverture du concours de bourses, afin de palier à ce problème si possible.

Adoptée à l'unanimité

La deuxième étape de la rencontre concernait les rôles de la Fondation UQAM et du conseil d'administration de l'APR-UQAM dans la sollicitation des membres pour des dons pour les bourses APR-UQAM. La Fondation de l'UQAM a une politique de sollicitation qui s'applique à toutes les bourses offertes et non pas spécifiquement à celles de l'APR-UQAM. Aussi, l'accès au fonds des bourses APR-UQAM sur le site web de la Fondation de l'UQAM pour les dons est considéré comme présentant certaines difficultés. Pour pallier à ce problème, la Fondation UQAM offre de nous fournir un lien direct qui pourrait être mis dans l'Infolettre et/ou sur le site web de l'APR-UQAM de telle sorte que les donateurs pourraient plus facilement inscrire leur don dans le fonds des bourses APR-UQAM.

Un troisième point a été abordé et concerne des façons d'accroître la visibilité des bourses APR-UQAM, ce à quoi la Fondation UQAM a répondu en proposant de mandater un représentant de l'APR-UQAM pour s'informer des modalités des outils de communication possibles avec la Fondation UQAM. Le conseil d'administration a discuté du rôle que pourrait prendre le comité de communication de l'APR-UQAM à ce sujet, incluant une séquence de rappel pour des demandes de dons aux membres.

7. Comité de réflexion sur le membership et le mode de financement de l'Association

Le trésorier, Claude Felteau, précise que le comité est toujours en attente d'une date de réunion avec l'université pour la continuation des discussions sur le mode de financement de l'APR-UQAM. Une rencontre avec le SPUQ a été demandée pour les discussions sur la pérennité d'un financement.

8. Activités culturelles et sociales

8.1 Activités 2025-2026

La logistique de la conférence sur la 'Cybersécurité' est organisée et cette présentation aura lieu par Zoom le 4 décembre 2025. Il y a déjà 27 inscriptions de membres de l'APR-UQAM et 17 autres provenant des autres associations de retraités de l'UQAM. Chantal Ouellet (DEFS) en assumera l'animation et Francine Descarries a accepté de rédiger le compte-rendu de l'activité.

La présidente, Nicole Carignan, et Gladys Benudiz ont été approchées par des responsables de la Grande Bibliothèque pour l'organisation d'une activité sur les services offerts aux personnes âgées. Une rencontre exploratoire a eu lieu au printemps dernier et une seconde rencontre est prévue le 11 décembre 2025.

8.2 Projet Solidarité

Le comité Solidarité poursuit sa réflexion et son travail afin de proposer des activités aux membres de l'APR-UQAM.

9. Bulletin

La responsable du bulletin, Winnie Frohn, a présenté le plan du prochain bulletin à paraître au printemps. Les rubriques habituelles (photo, sommaire, membres du CA, Infolettre et lettre de la présidente) seront retrouvées dans les deux premières pages. Il reste à définir le sujet du prochain dossier qui précédera l'entrevue intergénérationnelle. Des comptes-rendus des six activités ayant eu lieu à la session d'automne 2025 ainsi que de l'activité 'Cinéma et Musique' prévue en mars 2026 suivront. La rubrique In Memoriam ainsi que plusieurs brèves nouvelles concernant les travaux et rencontres de l'APR-UQAM et de ses comités compléteront le contenu de ce bulletin.

10. Divers

Aucun ajout ou information supplémentaire n'a été discuté.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 11h50.